



# Le bon sens des double-sens cyclables

OU

## Pourquoi rétablir la circulation à double sens pour les cyclistes dans des rues actuellement à sens unique

26 mars 2005

### Vocabulaire et comportements

Précisons en premier lieu que ce qu'on appelle communément **contresens cyclable** est en fait, réglementairement parlant, une "**rue dont un sens est réservé aux cycles**". La différence n'est d'ailleurs pas que sémantique, cette définition impliquant qu'il suffit pour sa création d'un arrêté du Maire disant que "la rue est à double sens, mais un des sens est interdit aux non cyclistes...".

On peut donc préférer le terme **double sens vélo** à celui de *contresens cyclable*, pour bien marquer que les cyclistes circulent normalement, à droite, dans les deux sens : il y a un sens ouvert à tous, où cyclistes et automobilistes partagent la même voie et un sens réservé aux cyclistes.

**La notion de sens interdit persiste** pour les véhicules à moteur, puisqu'ils n'ont pas accès à la rue dans un sens.

En revanche, **la notion de sens unique disparaît totalement**, puisque la rue est à double sens. Ceci est fondamental pour la sécurité et les conducteurs doivent adapter leur comportement à la circulation à double sens :

- dans la rue à double sens vélo : serrer à droite, assurer les croisements, ne pas serrer à gauche en sortie
- en abordant le double sens depuis les voies sécantes : ne surtout pas oublier qu'il y a des véhicules dans les deux sens, donc regarder des deux côtés et respecter les cyclistes.